

Rapport du Président

Séance publique
du vendredi 20 octobre 2023
N° CD-2023-3-6-2
N° applicatif 6664

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Direction du pilotage stratégique et de la performance

OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU GRAND EST RELATIVES A LA GESTION DE L'ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES MUSIQUES D'AUJOURD'HUI A STRASBOURG

Résumé : Synthèse des observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est (CRC) à l'issue de l'examen de la gestion de l'association MUSICA de Strasbourg

L'examen de La Chambre Régionale des Comptes du Grand Est a porté sur la gestion de l'association durant les exercices 2016 à 2021

Les observations formulées par la CRC portent essentiellement sur le respect des règles statutaires de l'association.

Pour mémoire :

Notre collectivité finance cette association à hauteur de 40 K€ par an, au regard de 2 M€ de financements obtenus en 2021 par cette structure.

Synthèse des observations :

- Procéder, tous les 3 ans, à l'élection des membres associés.
- Procéder, tous les 3 ans, à l'élection du Président de l'association.
- Préciser et limiter dans le temps les délégations de pouvoir accordées par l'assemblée générale au Directeur.
- Formaliser la procédure d'engagement et de paiement des dépenses.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

.